



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire de COUDRECEAU.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX DE PLUVIAL – BRUNELLES ET MARGON - DEMANDE DE SUBVENTION (Délibération N°8-18/12/2025)

Les dernières inondations ont mis en lumière des zones où l'entretien des fossés n'était pas suffisant pour évacuer les pluies importantes et soudaines.

Différents sites ont été identifiés :

- Le fossé de l'Artoire
- Le bassin incendie de Brunelles
- Le fossé de la cour Bailleau de Margon

Le coût des travaux est estimé à 20 855 euros TTC.

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds départemental d'investissement (FDI) selon le plan de financement ci-dessous.



TRAVAUX DE PLUVIAL BRUNELLES MARGON

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			RESTE A CHARGE	
PROJET	MONTANT	ORGANISME	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX
Fossé de l'Artoire	1 585,00 €	FDI	30%	475,50 €	1 109,50 €	70%
Le bassin incendie de Brunelles	7 300,00 €	FDI	30%	2 190,00 €	5 110,00 €	70%
Le fossé de la cour Bailleau à Margon	2 335,00 €	FDI	30%	700,50 €	1 634,50 €	70%
Montant HT	11 220,00 €	TOTAL SUBVENTION SOLICITÉE		3 366,00 €	7 854,00 €	HT
Montant TTC	20 855,00 €				17 489,00 €	TTC

Après avoir, entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus,
- **Sollicite** une aide auprès du Département au titre du FDI,
- **Approuve** le plan de financement comme ci-dessus exposé.

La secrétaire, Sylvie CHERON.

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le _____
et de la publication le _____
Fait à ARCISSES, le _____

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.